

Décret n° 2016-905 du 1er juillet 2016 portant création du Haut Conseil du travail social

01/07/2016

Ce texte porte création du Haut Conseil du travail social pour une durée de cinq ans. Il s'agit d'une instance interministérielle placée auprès du ministre chargé des affaires sociales. Il a pour missions notamment d'assister le ministre chargé des affaires sociales de ses avis sur toutes les questions qui concernent le travail social et le développement social ; d'élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social, et de diffusion des bonnes pratiques professionnelles ; de formuler des recommandations et des avis concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles.